

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

MONSIEUR LAURENT ESSO

**MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX
DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**PRESIDENT DU COMITE TECHNIQUE SPECIALISE
DE L'UNION AFRICAINE SUR LA JUSTICE
ET LES AFFAIRES JURIDIQUES**

A L'OCCASION

**DE LA DEUXIEME REUNION ORDINAIRE
DU COMITE TECHNIQUE SPECIALISE DE
L'UNION AFRICAINE SUR LA JUSTICE
ET LES AFFAIRES JURIDIQUES**

LOME, 08 SEPTEMBRE 2016

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine, Représentant Monsieur le Président de la République Togolaise,

Mesdames, Messieurs les Ministres en charge de la Justice, des Droits de l'Homme, du Constitutionnalisme et de l'Etat de Droit des Etats membres de l'Union Africaine,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Chers membres de la Commission de l'Union Africaine,

Excellences Mesdames et Messieurs,

Au moment où s'ouvrent les travaux de la Deuxième Réunion du Comité Technique Spécialisé (CTS) de l'Union Africaine sur la Justice et les Affaires Juridiques,

Qu'il me soit tout d'abord permis, au nom de toutes les délégations ici présentes et en mon nom propre, d'adresser nos remerciements au Gouvernement de la République Togolaise pour l'heureuse initiative prise d'abriter les présentes assises.

Nous lui exprimons toute notre reconnaissance pour toutes les marques d'attention dont nous avons fait l'objet depuis notre arrivée dans cette belle ville de Lomé,

Je voudrais penser que la chaleur de l'accueil du Peuple frère Togolais présage de la chaleur et la convivialité de nos échanges,

Monsieur le Commissaire de l'Union Africaine pour la Paix et la Sécurité,

Je salue votre présence parmi nous et saisis cette opportunité pour apprécier, à leur juste valeur, les efforts consentis par la Commission de l'Union Africaine dans la préparation des présentes assises ;

Mesdames et Messieurs les Ministres en charge de la Justice, des Droits de l'Homme, du Constitutionnalisme et de l'Etat de Droit,

Chers homologues,

Après la tenue à Addis-Abeba en 2014 et 2015 des deux premières réunions de notre instance, l'une ordinaire et l'autre extraordinaire, nous voici à nouveau réunis, cette fois-ci à Lomé, pour la deuxième Réunion ordinaire du CTS de l'Union Africaine sur la Justice et les Affaires Juridiques,

Le choix du lieu n'est pas fortuit et le calendrier de l'Union nous offre une clé de décryptage,

Lomé,

Cité ayant porté sur les fonds baptismaux l'Acte Constitutif de notre Organisation continentale, en l'an 2000,

Et Lomé sans doute parce que dans les prochains jours s'y tiendront les travaux du Sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur la Sûreté et la Sécurité Maritimes, et le Développement en Afrique, Sommet décidé par nos Chefs d'Etats et de Gouvernements ;

Les présentes assises du CTS sur la Justice et les Affaires Juridiques peuvent dès lors s'inscrire dans le processus préparatoire à cet important rendez-vous.

Dans cette perspective, il est compréhensible qu'en tête de l'Agenda de notre réunion figure l'examen de la Charte Africaine sur la Sécurité et la Sûreté Maritimes et le Développement en Afrique ;

En effet, la préoccupation de sécurité maritime est actuellement l'une des plus pressantes pour les Etats africains, tant les menaces sur nos eaux, qui sont en même temps des espaces d'opportunités économiques, sont multiples et variées.

Sécuriser les espaces maritimes est dès lors un défi pour la construction de la paix ; Il s'agit de créer des conditions propices à la consolidation de la place de l'Afrique dans l'économie maritime avec la maîtrise des espaces marins, la participation efficiente des industries africaines et des populations riveraines à l'exploitation de nos ressources marines, et dans l'intérêt bien compris de l'ensemble de nos populations.

La Charte de la Sécurité Maritime se positionne ainsi comme un élément de la mise en œuvre de la *Stratégie Africaine intégrée pour les mers et les Océans à l'horizon 2050* qui vise à favoriser la création d'une plus grande richesse des océans et des mers d'Afrique en développant une économie marine florissante, durable, sécurisée et respectueuse de l'environnement.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

C'est également le souci de sécurité, à travers la coordination des efforts de lutte contre la criminalité transnationale qui justifie la mise sur pied du Mécanisme Africain de Coopération Policière (AFRIPOL) dont le Projet de Statuts nous est soumis pour examen.

Par ailleurs, dans la logique de l'amélioration du fonctionnement des institutions de notre Organisation panafricaine, un Projet d'amendement à la Constitution de la Commission Africaine de l'Aviation Civile de l'Union Africaine figure aussi dans notre agenda.

De même, nous sommes appelés à examiner un Projet d'amendement à l'article 5 alinéa 1 du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples portant création de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Mesdames, Messieurs,

Avec un tel programme de travail, le CTS sur la Justice et les Affaires juridiques se trouve bien au cœur de la chaîne de production normative de l'Union et en constitue l'un des maillons essentiels.

Sa mission est d'œuvrer à la cohérence juridique des textes de l'Union; cohérence formelle avec une exigence de qualité rédactionnelle ; cohérence de sens avec la nécessité de l'articulation logique des normes produites avec les buts et objectifs de l'Union.

Faut-il le rappeler, la vision de l'Agenda 2063 est celle d'une Afrique sûre d'elle-même de par son identité, son patrimoine, sa culture et ses valeurs partagées ; Celle d'une Afrique partenaire solide, unie et influente sur la scène mondiale et qui apporte sa contribution à la paix, au progrès humain et au bien-être de ses populations.

Aussi nous incombe-t-il, en tant que Ministres en charge de la Justice, des Droits de l'Homme, du Constitutionnalisme et de l'Etat de Droit, de veiller non seulement à ce que les textes adoptés soient de bonne qualité technique mais surtout de nous assurer que ces textes contribuent à traduire les aspirations et préoccupations spécifiques de l'Afrique, de ses filles et de ses fils.

En formulant le vœu que nos délibérations soient fructueuses, je déclare ouverts les travaux de la deuxième Réunion ordinaire du CTS sur la Justice et les Affaires Juridiques.

Je vous remercie de votre bienveillante attention./-